



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 17 AVR. 2024

Monsieur le Contrôleur Général,
Monsieur l'Inspecteur général,

Les dispositifs d'exonération de cotisations sociales issus de la loi pour l'ouverture et le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM) et d'exonérations fiscales du régime d'aide fiscale à l'investissement productif (RAFIP) représentent une part prépondérante des dépenses publiques en faveur des territoires ultramarins. Avec 1,8 Md€ en 2025, les dépenses de compensation de la LODEOM par l'État aux organismes de sécurité sociale représentent en effet 61 % des crédits de la mission « Outre-mer » et avec 1,2 Md€ le RAFIP concentre 23 % des dépenses fiscales spécifiques aux territoires ultramarins. Ces deux dispositifs s'inscrivent par ailleurs dans des trajectoires dynamiques, avec 4,4 % de croissance annuelle depuis 2019 pour la LODEOM et 15,6 % pour le RAFIP.

Ces dispositifs nécessitent désormais une évolution pour transformer et accompagner durablement les économies locales.

Depuis leur mise en place en 2009 et au fil des réformes successives, les exonérations LODEOM sont devenues complexes et peu lisibles, sans que leur capacité à soutenir effectivement l'emploi et à renforcer la compétitivité des territoires ultramarins ne soit démontrée¹. De même, les évaluations ne permettent pas de mesurer un effet d'entraînement positif et significatif du RAFIP sur l'investissement et la croissance des territoires bénéficiaires². Les travaux d'évaluation mettent par ailleurs en évidence des difficultés en matière de contrôle et de pilotage de ces deux dispositifs, ainsi que la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention et de lutte contre les risques de fraude et d'erreur.

A l'occasion des travaux sur les projets de textes financiers pour 2026, le Gouvernement s'est engagé devant le Parlement et les élus d'outre-mer à procéder à une étude approfondie des dispositifs d'exonération de charges sociales et de défiscalisation dont l'évolution avait initialement été envisagée, avant d'être finalement retirée du texte.

Son souhait est d'initier une réflexion d'ensemble sur le modèle productif et économique propre à chaque territoire ultramarin et notamment sur le financement des entreprises et des économies ultramarines. Il s'agit de proposer, dans une projection de moyen et long terme, une approche d'ensemble cohérente, porteuse d'une dynamique de développement économique plus en phase avec les réalités des territoires.

.../...

Monsieur Philippe LEYSSENE
Contrôleur Général des Armées
Ministère des armées

Monsieur Gilles LARA-ADELAÏDE
Inspecteur général des finances
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

¹ Inspection générale des finances, Evaluation des mesures d'exonération de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer, novembre 2024.

² Inspection générale des finances, Evaluation du régime d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer, juillet 2023.

L'objectif principal de cette mission est d'identifier des pistes de simplification des dispositifs existants, tout en veillant à leur cohérence avec les enjeux économiques des territoires ultramarins.

Après avoir pris attache avec les administrations compétentes des ministères concernés, vous échangerez avec les parlementaires des délégations aux outre-mer de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'avec les collectivités ultramarines et les organisations représentatives du tissu économique ultramarin.

Ainsi, en vous appuyant sur les travaux et études déjà existants (rapports d'inspection, rapports de la Cour des comptes, rapports parlementaires, études d'impact, etc.) et en prenant l'attache des collectivités et de leurs acteurs économiques, vous formulerez des propositions qui devront être :

- concrètes et, à chaque fois que nécessaire, prendre la forme de projets de modifications de textes ou de circulaires existants, avec pour objectifs la simplification des dispositifs pour les rendre plus lisibles et efficaces, la lutte contre la fraude et la contribution au redressement des finances publiques ;
- partagées avec les collectivités et les socioprofessionnels concernés de façon à parvenir à une compréhension partagée des enjeux et, si possible, des évolutions proposées. Dans ce cadre, vous identifierez les sensibilités de chacune des parties prenantes et évaluerez l'acceptabilité de scénarios de réforme ;
- transmises dans un délai compatible avec la préparation du PLFSS et du PLF 2027 tout en distinguant clairement les propositions immédiatement mobilisables et celles relevant d'un calendrier ultérieur de façon à pouvoir être arbitrées dans les délais.

Pour la réalisation de cette mission, vous pourrez disposer de l'appui de l'ensemble des services de l'État concernés, sous réserve du secret fiscal. Les moyens afférents à cette mission, notamment ceux relatifs à vos déplacements, vous seront donnés par le ministère des outre-mer.

Nous souhaitons pouvoir disposer de vos propositions pour la fin du mois de mai au plus tard.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Contrôleur Général, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-Pierre FARANDOU

Ministre du Travail
et des Solidarités



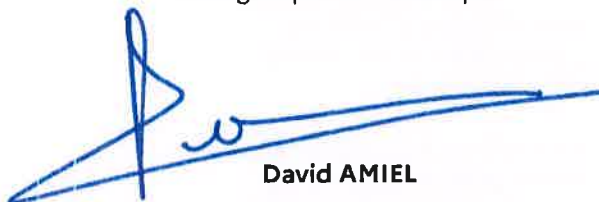
Naïma MOUTCHOU

Ministre
des outre-mer



Roland LESCURE

Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle,
énergétique et numérique



David AMIEL

Ministre de l'action
et des comptes publics

